

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139824-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/386**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Attribution d'une subvention à l'association Clmx Prod dans le cadre du festival CLIMAX 2024 - Décision

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans la poursuite de la politique dynamique et ambitieuse que la Ville s'est fixée en matière de transition écologique, elle souhaite soutenir le partenaire Clmx Prod, organisateur du festival Climax à Bordeaux depuis plusieurs années déjà.

Programme :

Le projet porté par le partenaire visait à mettre en place annuellement le festival Climax, dont la riche programmation proposait cette année divers événements parmi lesquels :

- Des concerts (Cambrure, So Many People Jean, Aunty Rayzor, Camion Bazar, Contrefaçon)
- Des expositions (permettant d'aborder certains aspects de la transition écologiques -How much can you carry, lights between mountains, fighting fear, the day may break, peace of art- mais aussi d'un parcours plus complet sur la transition écologique)
- Des projections de films et documentaires, à destination des adultes comme des enfants (Essabar ou l'abri de l'être, les guerrières de la paix, ...)
- Des masterclass (libérez votre potentiel créatif, ...)
- Des spectacles (la balade de la lavandière, ...)
- Des tables-rondes (nourrir le monde nourrir la paix, écologies et guerres, dérèglement climatique : une menace pour la paix mondiale ? ou encore pour un pacte de paix avec la nature),
- Etc.

Les intervenants de renommés ont pu évoquer ces différents sujets en présence d'un public nombreux et diversifiés.

Budget

Le montant de la subvention accordée au titre de l'année 2024 s'élève à **10 000€**.

Le budget prévisionnel de Clmx Prod pour 2024 figure en annexe de la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération municipale N° 2021/74 du 30 mars 2021 portant adoption du projet de mandature,

VU la demande de subvention déposée par Clmx Prod le 13 octobre 2023.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

La Ville souhaite, en cohérence avec ses objectifs en matière de politique climat, poursuivre son soutien aux activités de Clmx Prod pour l'organisation du festival Climax 2024,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € pour 2024 à Clmx Prod,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : de faire procéder au versement de cette somme au crédit de l'organisme, en sachant qu'elle est au budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 70.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Claudine BICHET

